

Éclairage du véhicule

<i>Objectif 1 : Connaître l'équipement d'éclairage obligatoire sur une voiture</i>	<i>3</i>
<i>À l'avant.....</i>	<i>3</i>
<i>Obligatoire.....</i>	<i>3</i>
<i>Facultatif</i>	<i>3</i>
<i>À l'arrière</i>	<i>3</i>
<i>Obligatoire.....</i>	<i>3</i>
<i>Objectif 2 : Connaître les règles relatives à l'utilisation des feux</i>	<i>4</i>
<i>La météo.....</i>	<i>4</i>
<i>Le lieu</i>	<i>4</i>

Objectif 1 : Connaître l'équipement d'éclairage obligatoire sur une voiture

À l'avant

Obligatoire

2 feux de position rendant le véhicule visible à 150m au moins

2 feux de croisement éclairant à 30m au moins, dont le faisceau est dissymétrique (l'ampoule de droite va plus loin que celle de gauche)

2 feux de route éclairant à 100m. au moins

2 clignotants et détresse

Facultatif

2 feux de brouillard

2 feux d'angle

2 feux diurnes

À l'arrière

Obligatoire

2 feux de position rendant le véhicule visible à 150m au moins

1 feu de recul

1 feu de brouillard arrière

2 clignotants et détresse

2 feux de plaque rendant la plaque lisible de nuit à 20m

2 catadioptrés rouges rendant le véhicule visible à 150m

En cas de **défaut**, le conducteur encourt une contravention de 3e classe (68 € minorée à 45 €)

Objectif 2 : Connaître les règles relatives à l'utilisation des feux

Les feux s'utilisent dans des conditions particulières, et certains feux sont trop puissants et risquent d'éblouir les autres usagers. En effet, les feux servent à être vu mais également à voir.






Il faut donc savoir les utiliser à bon escient.

La météo

La visibilité se réduit, il faut donc la compenser.

Le lieu

Le lieu a aussi une influence, si la route est éclairée par les lampadaires publics par exemple.

	FEUX DE POSITION 	FEUX DE CROISEMENT 	FEUX DE ROUTE 	FEUX DE BROUILLARD AVANT 	FEUX DE BROUILLARD ARRIÈRE 
VILLE ÉCLAIRÉE	✓	OU ✓			
VILLE NON ÉCLAIRÉE		✓	OU ✓		
CHAUSSÉE ÉCLAIRÉE (HORS AGGLOMÉRATION)		✓			
CHAUSSÉE NON ÉCLAIRÉE		✓	OU ✓	✓ *	
PLUIE		✓		✓ **	
NEIGE		✓		✓	✓
BROUILLARD		✓		✓	✓

* Route étroite et sinueuse
** En cas de forte pluie

En cas de mauvaise utilisation des feux, le non-respect de l'allumage du ou des feux est sanctionné d'une amende de 35€.